

## Covid-19 :

### Soutien à la formation professionnelle valaisanne

L'insécurité économique actuelle menace l'entrée de nombreux jeunes sur le marché professionnel. Ce constat s'applique malheureusement autant aux futurs apprentis qu'aux jeunes venant de terminer leur formation. Ces derniers sont en effet souvent les premiers à rester sur le carreau dans ce genre de contexte, du fait de leur « manque d'expérience ». Le Conseil Fédéral a pris conscience de l'urgence de la situation en promulguant des mesures fortes telles que la modification du règlement relatif à l'embauche d'apprentis en régime de Réduction d'Heures de Travail. Il sera, dès lors, possible aux sociétés visées par des situations de chômage partiel d'engager des apprentis dès le mois de juin. Pourtant, si cette directive définit le cadre légal nécessaire, personne ne peut garantir que les entreprises engageront bien des jeunes d'ici la rentrée. A l'heure où nous écrivons ces lignes, seul un tiers des contrats d'apprentissages ont été conclus en Valais par rapport à la même période en 2019.

De nombreux acteurs du domaine insistent cependant sur la plus-value que représente un apprenti pour une entreprise. Ne pas engager un jeune pour des raisons financières est un faux calcul. Outre la pérennisation des compétences à long terme, engager un apprenti c'est assurer la survie de sa branche d'activité.

Suite à ce constat, des mesures ciblées nous semblent pouvoir offrir de solides aides cantonales à la crise que traverse actuellement notre système reconnu de formation duale.

#### 1. Propositions relatives aux conséquences du Covid-19 sur la présence des apprentis en entreprise

Agir sur la relance économique et le besoin de main-d'œuvre qui l'accompagne dépasse nos compétences de jeunesse cantonale. Cependant, à l'aide d'outils déjà en place il apparaît tout à fait possible de limiter les impacts de cette situation à court et à long terme.

Un apprenti coûte cher et dans un contexte de récession économique la question peut se poser à deux fois avant de former un jeune. Les entreprises valaisannes pourront toutefois

exceptionnellement constituer des provisions extraordinaires de 50% du revenu net de l'activité lucrative indépendante (personnes physiques) ou du bénéfice net (personne morale) et limitée au maximum à CHF 300'000 sur l'exercice comptable 2019. Cette dernière devra être dissoute dans l'exercice comptable suivant, c'est à dire 2020. Cette réserve stratégique devrait permettre en partie de financer les coûts de formation professionnelle inhérents aux entreprises au moins pour l'année à venir.

D'autre part, l'Etat du Valais va également cautionner, via son Centre de Cautionnement et de Financement (CCF), l'octroi de crédits-relais par les partenaires bancaires aux entreprises qui connaissent des difficultés financières dues au coronavirus. Les possibilités actuelles d'engagement cantonal sous forme de cautionnement s'élèvent à 105 millions de francs.

Tous les secteurs d'activités ne seront pas touchés de la même manière. Si les conséquences sur le domaine de la construction seront par exemple relativement limitées, il n'en est pas de même pour le tourisme et la restauration. Ainsi, des aides complémentaires par catégories seront probablement nécessaires. Nous demandons qu'elles s'inscrivent dans une réflexion à long terme afin de stabiliser ces secteurs d'emplois déjà fragilisés avant la crise.

Nous demandons aussi que les outils déjà actifs pour l'obtention d'une place d'apprentissage soient valorisés. Les entreprises doivent par exemple être informées du remboursement de certains cours inter-entreprises et les élèves de la disponibilité de promoteurs d'apprentissage cantonaux dans leurs démarches de recherche.

## 2. Propositions relatives à la formation théoriques des apprentis et jeunes travailleurs

Si les points mentionnés ci-dessus permettront de conserver les places d'apprentissage effectives, rien ne garantira aux jeunes terminant leur formation cet été de trouver du travail. Cette réalité déjà présente en situation normale se trouvera probablement amplifiée par l'effet « Covid ».

A défaut de créer des offres d'emplois, valoriser les formations supérieures et acquisitions de langues offrira à court terme une activité à ces jeunes et une plus-value sur le marché du travail à moyen et long-terme. Ainsi, nous demandons que les délais d'inscription relatifs aux maturités professionnelles post-CFC et DUBS soient renvoyés à la fin juillet. Ceux qui, pour raison économique se verront refuser un contrat de travail pourront ainsi poursuivre une formation. L'octroi de bourse devra également permettre l'accessibilité de ces offres à tous, y compris aux étudiants qui, pour des raisons économiques, n'ont pu se tourner vers des études académiques plus tôt.

Les délais relatifs à l'inscription des élèves en fin de scolarité au sein des collèges, ECG/ECC... doit poursuivre ce raisonnement. De plus, nous demandons une certaine flexibilité quant à l'analyse des cas limites ne remplissant pas les conditions d'entrée dans ces études.

Il est également prioritaire de s'interroger sur les conséquences du confinement dans la formation scolaire des apprentis. En effet, durant ces deux derniers mois de formation à distance, de nombreux jeunes ont été confrontés à un système d'enseignement que les experts jugent inégal. Malgré la démocratisation des outils technologiques, tout le monde ne possède pas forcément les équipements ou le cadre de travail requis. Un accès suffisant à des cours de soutien scolaire doit en outre permettre de renforcer les bases nécessaires à la suite du cursus scolaire de ces apprentis. Il nous paraît ainsi nécessaire d'encourager toute initiative privée ou publique allant dans ce sens.

#### Conclusion :

Les conséquences du coronavirus seront nombreuses et impacteront directement et indirectement notre système de formation professionnelle à long terme. En tant que jeunes et futurs contributeurs à l'économie de notre canton et pays, nous ne pouvons nous permettre d'ignorer la thématique. Nous appelons ainsi à l'élaboration de mesures claires, pragmatiques et ciblées afin d'apporter à un système mondialement reconnu toute l'aide requise en cette période de crise.

#### Contacts :

**Présidence :**

Marie-Cathrine Rudaz  
rudaz.mc@protonmail.com  
079 951 82 13

**Secrétariat :**

Letizia Fasano  
jlrvalais@gmail.com  
077 485 45 63

**Vice-présidence :**

Adeline Crettenand  
Adeline.cr@bluewin.ch  
079 738 47 43